

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 20 mars 2012

## 20 mars – L'ARS Nord – Pas-de-Calais lance l'observatoire régional des risques psychosociaux

**L'ARS s'est interrogée sur les mesures à mettre en place pour lutter contre le mal-être au travail et lance donc aujourd'hui l'observatoire des risques psychosociaux (RSP).**

Maladies cardiovasculaires, problèmes de santé mentale et troubles musculo-squelettiques, les risques psychosociaux ont une grande influence sur la santé des travailleurs. Ils touchent plus de 20 % des salariés. L'impact financier pèse sur les dépenses en santé avec 2 à 3 milliards d'euros par an en France.

Souhaité dès la fin de l'année 2010 par Daniel Lenoir, Directeur général de l'ARS, l'observatoire régional des risques psychosociaux dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux, a pour vocation de suivre l'évolution des contraintes des personnels des établissements de santé de la région, de faire connaître les démarches entreprises dans les établissements, de favoriser la concertation sur le plan régional et d'échanger sur les outils de prévention.

Il est composé :

- De représentants des établissements :
  - Fédération Hospitalière de France (FHF)
  - Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)
  - Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la personne (FEHAP)
  - Fédération Nationale des Centres de Lutte contre le Cancer (FNCLC)
  - Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD)
  - Syndicat National des Etablissements et Résidences privés pour Personnes Agées (SYNERPA)
- De représentants des organisations syndicales représentatives dans les établissements sanitaires et médico-sociaux : CGT, CFDT, FO, SUD, UNSA, CFTC, SMPS
- De personnes qualifiées :
  - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)
  - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

La première réunion de l'observatoire des risques psychosociaux a permis de recenser les besoins de l'ensemble des acteurs et d'élaborer un programme de travail.